



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****22108592***

le,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

31 AOUT 2022

DU BRABANT

N° d'entreprise : **0840 116 307****Nom**(en entier) : **Ginion Wavre Real Estate**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue Cerisier d'Haine 50, 1301 Wavre.****Objet de l'acte : Transfert du siège de la Société. Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives).**

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'administrateur unique du 14 juillet 2022 que l'administrateur unique :

- a décidé de transférer le siège de la Société au sein de la même région linguistique de l'adresse actuelle à Chaussée de Namur 250, 1300 Wavre, à compter de la date des présentes résolutions.

- a décidé d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae,
Avocat et mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).